

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.53 Du 16 juin 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Signature convention de délégation de compétence avec IDF mobilités pour le circuit de transport scolaire 126-2	
Secrétaire de séance : Philippe LERIN	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 5 Votants : 32	Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29, Vu l'avis favorable de la Commission Vie Sociale – Jeunesse – Famille du 27 mai 2025, Considérant que les enfants cellois résidant au domaine du petit beauregard dépendent du groupe scolaire Henri DUNANT, Considérant l'absence de lignes régulières, routières ou ferrées permettant aux élèves de se rendre de leur zone d'habitation à leur établissement, Considérant que la ville de la Celle Saint-Cloud organise un circuit spécial scolaire, Considérant la nécessité de maintenir la continuité de ce service auprès des enfants cellois, Considérant ainsi la nécessité de définir les compétences déléguées par IDF Mobilités à la commune en matière de transports scolaires dans le cadre des circuits spéciaux et notamment le circuit 126-2,	
Présents Le Maire Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Benoît VIGNES Valérie LABORDE Michel AUBOUIN Anne-Sophie MARADEIX Dominique PAGES Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve les termes de la convention annexée à la présente délibération. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention, proposée par IDF Mobilités, pour assurer une continuité de service. Le Maire,  Olivier DELAPORTE  <i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i> - <i>de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)</i> - <i>ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)</i> <i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i>	
Absents excusés : Françoise ALBOUY Nathalie PEYRON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Absents ayant donné pouvoir : Françoise ALBOUY pouvoir à Sylvie d'ESTEVE	Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20250616-2025-53-DE Date de réception préfecture : 20/06/2025	

Nathalie PEYRON pouvoir à Valérie
LABORDE
Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-
François BARATON
Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-
François THOMAS
Marie-Pierre DELAIGUE pouvoir à Olivier
BLANCHARD

Absents :
Geneviève SALSAT